

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 1^{er} juillet 2019

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton, Marie-José Groult, Cécile Meunier et Michèle Tondereau, messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Étienne Lepage, Jean-François Lhommeau et Joseph Limouzin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Marie-José Groult est désignée pour remplir cette fonction.

Absents ayant donné pouvoir :

Maxime Picaud qui a donné pouvoir à Pierre Collonnier

Lysiane Balan qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Cécile Meunier qui a donné pouvoir à Maurice Bodin à partir de 20h30.

1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du lundi 13 mai 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Achat de la gare

Le bâtiment de la gare de Selommès avec le terrain de 1900 m² appartient à SNCF immobilier. En conséquence de la fermeture de la ligne FRET, le propriétaire envisage de vendre ce bâtiment.

Au début, le prix de vente a été fixé à 10 000 €. Récemment, SNCF Immobilier nous a proposé le bien pour 5 000 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour faire une proposition d'achat du bâtiment et du terrain à hauteur de 3 000 € pour l'ensemble.

Pierre Collonnier s'interroge sur la finalité d'achat de la gare.

Madame le Maire lui soumet plusieurs idées : maison des associations, salle de musique, etc. La gare fait partie du patrimoine. De ce fait il est préférable d'en devenir propriétaire.

Marie-José Groult demande la superficie du bâtiment. Madame le Maire informe que la superficie de la gare est de 120 m² et 1900 m² avec le terrain.

Isabelle Brillard précise que les conseils municipaux précédents se sont battus pour essayer d'acheter cette gare. C'est donc l'occasion de réaliser cet achat tant attendu.

Michèle Tondereau demande si une étude de réhabilitation a été faite. Madame le Maire lui répond qu'il n'est pas envisageable de réaliser une étude tant que le bâtiment ne nous appartient pas.

Claude Husson précise que le bâtiment est en bon état général (murs et toit) sauf les huisseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (Pour : 12, Contre : 2, Abstention : 1) de faire une proposition à 3 000 € pour acheter la gare et son terrain.

3) Présentation de la situation financière de la commune par le cabinet d'études KPMG

Madame Jeanne Lecomte et monsieur Aurélien Lurot du cabinet d'études KPMG présente au conseil municipal leur étude sur la situation financière de la commune (analyse de la situation actuelle et projections sur les années à venir).

Cécile Meunier quitte la séance à 20h30 et donne pouvoir.

4) Approbation du rapport du délégataire du SAEP

Vu le rapport de l'année 2018 envoyé par SUEZ,

Vu l'exposé de madame le Maire précisant de nombreux points tels que l'amélioration de la délégation de service public (augmentation du rendement), la bonne qualité de l'eau, les travaux de renouvellement de canalisation qui seront faits par l'entreprise Barbosa sous couvert du Syndicat des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2018.

5) Tarif des mercredis

Madame le Maire laisse la parole à Étienne Lepage.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé une augmentation de 2% pour le tarif « enfant scolarisé à Selommes » et pas d'augmentation pour le tarif « autre ».

Les tarifs sont les suivants :

- Demi-journée matin sans repas :

TARIF pour enfant scolarisé à Selommes	
Quotient familial	Tarif ou formule de calcul
Jusqu'à 448	3,67 €
De 448 à 1440	QF X 0,00247 + 2,57 €
Au-delà de 1440	6,12 €
TARIF Autre	
Jusqu'à 448	11,04 €
De 448 à 1440	QF X 0,00224 + 10,04 €
Au-delà de 1440	13,26 €

- Demi-journée après-midi avec repas :

TARIF pour enfant scolarisé à Selommes	
Quotient familial	Tarif ou formule de calcul
Jusqu'à 448	5,51 €
De 448 à 1440	QF X 0,00366 + 4,23 €
Au-delà de 1440	9,18 €
TARIF Autre	
Jusqu'à 448	16,57 €
De 448 à 1440	QF X 0,00336 + 15,06 €
Au-delà de 1440	19,90 €

- Prix du repas : 3,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs proposés pour l'année scolaire 2019-2020.

6) Questions diverses :

- Fête nationale du 13 et 14 juillet 2019 : la parole est laissée à Isabelle Brillard. Elle décrit le programme des festivités et les modalités d'inscription. Elle précise que l'installation se fera le vendredi 12 juillet.

- EHPAD de Selommès : madame le Maire donne plusieurs informations sur les travaux de l'EHPAD. Elle informe que des besoins en main d'œuvre ont été formulés par la directrice pour le déménagement. Madame le Maire précise que les deux agents techniques seront mis à disposition pour une journée. La visite des travaux se fera le 17 octobre dans l'après-midi.

- madame le Maire donne lecture d'une carte de remerciement d'une école de Doyet pour avoir renvoyé la carte de leur ballon.

- Madame le Maire informe le conseil que Nicole Théophile prend une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 6 septembre 2019. Le remplacement se fera en interne et sur les mêmes tranches horaires. Deux agents ont postulé sur ce poste.

Agenda dates à retenir :

- 13 juillet 2019 : fête nationale avec repas champêtre (21h30) et feu d'artifice (23h30)
- 14 juillet 2019 : revue des sapeurs-pompiers et défilé (11h15)
- 31 août 2019 : inauguration de la Mairie
- 17 octobre 2019 : visite de l'EHPAD

La séance fut levée à 21h48

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 7 octobre 2019 (ou avant si nécessaire)